

N° 465196



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;

Vu le procès-verbal dressé le 14 mai 1946 à 11 h. 25.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *M. L. Claret*,
de l'avenue Anatole France, à Colombes (France),
rep. par M. G. Vander Peeghen, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : *Perfectionnement aux ports-plumes*
réservoirs,

qui *L.* déclare avoir fait l'objet d'une première demande de brevet déposée
en France le 25 mars 1946.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de
l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurent joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 29 juin 1946

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur Général du Commerce,

E. Capan

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BREVET d'invention n° 465192

DEMANDE DÉPOSÉE, le 14. V. 1946

BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 29. VI. 1946

BREVET D'INVENTION

PERFECTIONNEMENTS AUX PORTE-PLUMES RÉSERVOIRS

Lucien CLARET

Priorité d'une demande de brevet déposée en France le 25 mars 1946..

Il est déjà connu dans les porte-plumes-réservoirs de coiffer la plume d'une sorte de manchon ou capote qui ne laisse dépasser que la partie extrême de la plume et, de cette manière, protège celle-ci contre les chocs et la maintient constamment dans un état d'humidité favorable au bon écoulement de l'encre.

Dans les porte-plumes de ce genre, les dispositions habituellement employées et qui consistent à monter par vissage les diverses pièces, présentent l'inconvénient de ne pas permettre un facile alignement de celles-ci dans leur position correcte, du fait que le serrage à fond des parties filetées ne correspond pas forcément d'une manière exacte, surtout après un certain temps d'usage, avec l'alignement normal.

L'invention a pour objet un mode d'établissement des porte-plumes réservoirs qui permet un alignement facile des diverses pièces et qui, de plus, rend faciles les opérations de montage et de démontage ainsi que l'échange standard du bloc-plume. Elle consiste à monter à simple frottement les diverses pièces qui constituent

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

22 MAI 1946

BREVETS

465192

- 2 -

le porte-plume , savoir : le porte-sac , le conduit , le porte-conduit et la capote dans le corps du porte-plume ou les uns dans les autres et à prévoir sur chacun d'eux en vue de sa fixation les collerettes convenables, le blocage de l'ensemble étant assuré par un manchon extérieur vissé sur la partie avant du corps du porte-plume . De préférence, ce manchon limite en même temps le logement annulaire dans lequel est disposée la bague de fixation du capuchon , dans le cas où la fermeture du porte-plume est réalisée ainsi qu'il a été décrit dans le brevet français n° (P.V. N° 505.939) déposé le 17 Novembre 1945 au nom de la Société LA PLUME D'OR .

A titre d'exemple, et pour faciliter l'intelligence de la présente description , on a représenté au dessin annexé une vue en coupe longitudinale axiale d'un porte-plume réservoir établi conformément à l'invention .

Dans cet exemple , le porte-plume comporte un conduit 5 introduit par simple frottement dans un porte-conduit 1 qui par sa partie arrière 1' s'engage à frottement sur le porte-sac 3 sur lequel est fixé le sac proprement dit 6 qui contient l'encre . Le porte-conduit 1 présente extérieurement une collerette 7 qui s'appuie , lorsqu'il est enfoncé à fond dans le porte-sac 3 , sur la tranche avant de celui-ci .

Autour du porte-conduit 3 est disposée une capote 4 qui entoure, avec un léger jeu , non seulement le porte-conduit, mais aussi la plume 8 qu'il recouvre soit partiellement, soit presque totalement en ne laissant dépasser que la pointe de la plume .

Cette capote 4 comporte en outre une collerette arrière 9 par laquelle elle s'appuie contre la collerette 7 du porte-conduit 1 .

Les diverses pièces 5,3,4, 1 sont donc ainsi emboîtées sur ou dans les unes les autres sans vissage, de sorte qu'elles peuvent être orientées ou alignées avec la plus grande facilité . Leur ensemble est bloqué dans la position voulue au moyen d'un manchon 2 qui se visse par le filetage 10 sur la partie correspondante du corps 11 du porte-plume . Ce manchon , par une portée telle que 14 , serre en effet les collerettes de la capote , du porte-conduit et du porte-sac contre la face avant du corps du porte-plume et quand il est serré tout mouvement relatif ultérieur des organes est impossible .

De préférence, le manchon 2 lorsqu'il est vissé à

fond laisse subsister entre lui et un ressaut de forme convenable du corps du porte-plume, le logement nécessaire pour recevoir la bague élastique 12, laquelle assure par frottement le maintien en place du capuchon 13 du porte-plume quand celui-ci est fermé.

Il est à remarquer que les formes des diverses pièces constituant le porte-plume pourraient recevoir des formes différentes sans que l'on sorte du cadre de l'invention. En particulier, la capote 4 et le manchon 2 pourraient être réunis de manière à ne former qu'une seule et même pièce. On pourrait également rendre solidaires le porte-conduit 1 et la capote 4, la collerette 7 étant conservée sur la pièce unique ainsi réalisée pour permettre le blocage du porte-sac et du porte-conduit comme il a été ci-dessus décrit.

REVENDICATIONS

1 - Porte-plume réservoir caractérisé par le fait que les parties formant le conduit et portant la plume sont montées sur le corps du porte-plume à simple frottement, qu'elles ont une collerette pour leur fixation et qu'elles sont bloquées en position au moyen d'un manchon d'assemblage extérieur vissé sur le corps du porte-plume.

2 - Porte-plume réservoir comportant en combinaison un corps de porte-plume; dans ledit corps, montés à simple frottement et ayant chacun une collerette d'assemblage un porte-sac, un conduit, un porte-conduit et une capote recouvrant partiellement la plume et pour le blocage de l'ensemble desdites pièces, un manchon extérieur vissé sur le corps du porte-plume.

BRUXELLES, le 14 mai 1946

P. Pon. Lucien

Claret
P. Pon. G. VANDER HAEGHEN

Lucien Claret

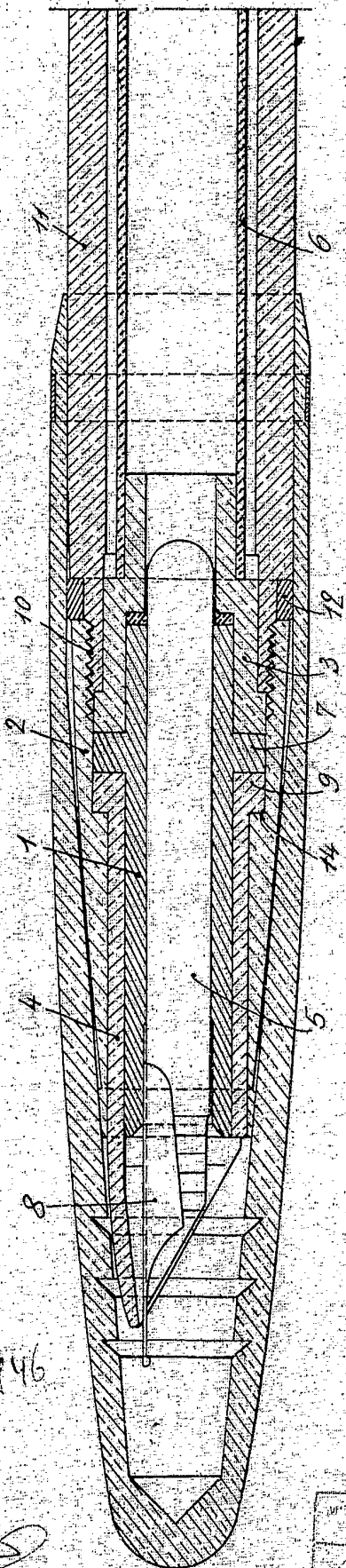
LP

5.142

Succin Claret

6^{am} liv.

465192 6^e



14 mai 1946

Succin Claret

Stan Ibery

22 MAY 1946
 601

4